



Retractation d'une prof libérale

Par **mc dans la peine**, le **25/07/2010 à 12:21**

Bonjour,

je suis installée en profession libérale -- para-médicale, j'ai été démarchée par une sté de création de site internet , qui après 2 heures de sitting face à moi ne partait toujours pas

j'ai fini par signer un pré-offre pour m'en débarrasser

qq heures après le départ du commercial, je lui ai téléphoné pour me désister

il m'a alors indiqué avec agressivité qu'il déchirait le papier en sa possession

qq jours après 1 personne se présentant comme la directrice régionale m'a contacté et est venu me rendre visite accompagnée d'un tiers, pour me dire que je n'avais pas le droit de me désister car je suis profession libérale..... elle a redatée le contrat devant moi

Est-il vrai que je ne peux pas me désister ?

si tel est le cas ai-je le droit de porter plainte car je ne dors plus depuis, tellement je me suis sentie agressée (verbalement) par ces 2 individus.

Par **chaber**, le **25/07/2010 à 16:48**

Bonjour,

Désolé pour vous, le délai de rétractation ne s'applique que pour les particuliers.

Une plainte n'a que peu de chances d'aboutir. Il ne fallait pas signer.